



## **RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE : QUEL CHOIX POUR L'EUROPE ?**

La question de l'inclusion du nucléaire dans la taxonomie discutée au sein de la commission européenne met aux prises les États qui d'un côté soutiennent que le nucléaire doit être traité de façon équitable, au même titre que les énergies renouvelables, comme énergie contribuant à la lutte contre l'effet de serre (France, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie, mais aussi la Finlande, la Suède, voire les Pays-Bas), et de l'autre, comme l'Allemagne et l'Autriche, qui souhaitent la sortie du nucléaire pour l'Europe.

Alors que l'unanimité est faite quant à l'importance de limiter les émissions de gaz à effet de serre, il est nécessaire d'évaluer la politique de l'UE et de ses membres en la matière.

Selon les statistiques établies par l'Agence Internationale de l'Énergie, pour l'ensemble de l'UE, la principale contribution aux émissions de CO<sub>2</sub> est le secteur énergétique, et, plus spécifiquement celui de la production d'électricité.

Pour « *Sauvons le climat* », Hervé Nifenecker a rédigé une note qui a pour ambition de comparer les mix énergétiques et les émissions de CO<sub>2</sub> de l'UE et de ses membres. Dans ce domaine, la différence entre l'Allemagne et la France est impressionnante et on démontre que, pour atteindre les objectifs climatiques que l'Europe s'est fixés, les pays membres devront s'inspirer du modèle français plutôt que du modèle allemand. L'abandon de l'usage des combustibles fossiles dans le domaine de la production d'électricité et de chaleur est une nécessité. La disposition d'une électricité décarbonée permettra aussi de donner un sens à l'électrification des transports, qui se trouveront ipso facto décarbonés. Si la nécessité d'abandonner l'usage des combustibles fossiles pour la production d'électricité par ses membres apparaît comme une nécessité pour l'UE pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés en matière de lutte contre le réchauffement climatique, le choix du mix décarboné (énergies renouvelables seules ou en complément du nucléaire, et capture et stockage du dioxyde de carbone associé à l'utilisation des combustibles fossiles) devra rester soumis au principe de subsidiarité, chaque état demeurant libre de choisir le mix énergétique décarboné lui permettant d'atteindre les objectifs climatiques compatibles avec ceux de l'Union.

*Lien vers la Note d'analyse d'Hervé Nifenecker : [Réchauffement climatique : Quel choix pour l'Europe ?](#)*